

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 19 septembre 2019 à 11 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stéphanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau

ABSENCES :

Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques
Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 02.

CA19 26 0297

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 septembre 2019 à 11 h

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 septembre 2019, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

10.02 - Période de questions du public

En l'absence d'assistance, la période de questions du public n'a pas lieu.

10.03 - Période d'information des conseillers

CA19 26 0298

Approuver le projet de protocole d'entente avec la « Société en commandite Gilford » et la « Société en commandite Knightsbridge Rosemont » pour la réalisation des travaux d'infrastructures du développement résidentiel projeté sur l'ancien site de l'entreprise Solotech situé au 4820, 4^e Avenue à Montréal

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver le projet de protocole d'entente entre la « Société en commandite Gilford », la « Société en commandite Knightsbridge Rosemont » et la Ville de Montréal relativement aux travaux d'infrastructures évalués à 2 432 802,39 \$ et requis pour la réalisation du projet de développement immobilier résidentiel projeté sur la propriété du 4820, 4^e Avenue;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Montréal, Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser à cet effet une dépense estimée à 266 451,23 \$, taxes incluses, pour le remboursement des travaux d'infrastructures à la charge de l'agglomération de Montréal desservant des logements sociaux sur le site du promoteur, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense estimée à 652 276,98 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires pour les travaux d'infrastructures à la charge de la Ville de Montréal à titre de prérequis et nécessaire à la réalisation du projet de développement immobilier;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à la majorité.

20.01 1193271001

Le conseiller du district de Saint-Édouard, Monsieur François Limoges, déclare son intérêt dans le dossier et quitte la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 11 h 04.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2019.